



Au fil de la Rance

Les infos de Rance Environnement Avril - Mai 2023

Éditorial

Une nouvelle gouvernance

Le 03 septembre 2022 :

L'AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 9 des statuts. Cela permet à l'Association d'être dirigée par un comité directeur formé de l'ensemble des administrateurs.

Ce même jour, l'AGO (Assemblée Générale Ordinaire) a également approuvé à l'unanimité les rapports moral, d'activités et financier.

Yves BASLE et Eric PILKINGTON ont été élus nouveaux administrateurs.

Depuis cette date, le CA s'est réuni régulièrement afin de tirer le bilan de ces deux dernières années, et de définir les actions à mettre en œuvre, dans le cadre de la nouvelle gouvernance collégiale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est consultable sur le site de Rance Environnement :

www.rance-environnement.net
www.facebook.com/ranceenvironnement

A ce jour d'avril 2023 la composition du C.A. est la suivante :

Daniel AILLET - Yves BASLÉ - Luc DELAHAIE - Arnaud de BODMAN - Guillaume JALLOT - Jean-François MORDREL - Evelyne PICAUD - Eric PILKINGTON et Marc WIEDENHOFF.



Protégeons l'Environnement :
Édition imprimé sur papier recyclé

Rapport D'activités

UNE VINGTAINE DE RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - RÉUNIONS DE LA COMMISSION ESTUAIRE - RÉUNIONS EXTERNES : Présentation des travaux EPTB (La Ville-ès-Nonais) - Restitution des travaux du Conseil Scientifique (Saint-Lunaire) - Démonstration de la machine IXSANE (Plouër-sur-Rance) - Réunion publique des Envasés (Plouër-sur-Rance) - COPIL du plan de gestion expérimental des sédiments de la Rance le 09 décembre 2022 etc...

DÉMARCHE JURIDIQUE : voir l'article : « Où sont passés les millions » ? En page 3 de ce numéro du Fil de la Rance.

PARTICIPATION AUX FORUMS DES ASSOCIATIONS (septembre 2022) : Le Minihic-sur-Rance - La Vicomté-sur-Rance - Pleudihen-sur-Rance.

PARTICIPATION AUX AG D'AUTRES ASSOCIATIONS : AG de l'APM du Minihic-sur-Rance le 26 mars 2022 - AG COEUR Émeraude à Montmarin le 22 juin 2022.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET A.G. ORDINAIRE de Rance Environnement le 03 septembre 2022 à Pleudihen-sur-rance.

PARTICIPATION À LA FÊTE DE LA MARGATE à Plouër-sur-Rance le 22 mai 2022 - FÊTE DU BLÉ à Pleudihen-sur-Rance 14/15 août 2022 - FESTIVAL DOUCE RANCE à Plouër-sur-Rance 26 au 28 août 2022 - FÊTE DES COPEAUX à Saint-Suliac 24/25 septembre 2022.

COMMUNICATION ENTRETENUE RÉGULIÈREMENT Sur la page Facebook

Actions publiques

Réunion publique du 08/11/2021 au MINIHIC SUR RANCE

Dans le but de mobiliser les riverains sur la perte du caractère maritime de l'estuaire, Rance Environnement s'est associée au Collectif des Envasés pour organiser une réunion publique commune. Cette dernière a rassemblé des élus, des associations et le public pour une présentation du problème du sur-ensablement de l'estuaire.

Les marches « pour la sauvegarde de l'estuaire »

Rance environnement et le Collectif des Envasés, ont organisé neuf marches dans les communes riveraines de la Rance soit à :

LA VICOMTE SUR RANCE - SAINT SAMSON SUR RANCE - PLEUDIHEN SUR RANCE - PLOUER SUR RANCE - LA VILLE ES NONAIS - LANGROLAY SUR RANCE - SAINT SULIAC - LE MINIHIC SUR RANCE, DINAN et un rassemblement final au barrage le 26 novembre 2022, date anniversaire de l'inauguration de l'usine marémotrice. L'association des maires des communes des bords de Rance était également présente à ce rassemblement.

En parallèle, Rance Environnement a lancé une pétition pour recueillir les signatures des participants. Cette pétition, ayant reçu le soutien de 1289 signataires, a été remise le 23 novembre 2022 à Monsieur LOAEC Directeur de l'Usine Marémotrice de la Rance.

La presse locale et la télévision ont amplement fait écho à ces marches et retransmis nos revendications.

Rance Environnement remercie tous les participants à ces marches, ainsi que les musiciens qui, par leur talent, ont donné un côté convivial à ces actions.

Test de dévasement au Chêne Vert en mars-avril 2023

Un test de dévasement et de dispersion des sédiments en mer a été réalisé sur la période mars-avril 2023. La zone choisie visait à recréer l'ancien chenal latéral près de la pointe du Chêne Vert, qui avait été ces dernières années entièrement comblé par l'envasement de la zone. Cette opération doit permettre d'évacuer environ 18 000 m³ de sédiments et de les expulser hors de l'estuaire, à travers les turbines du barrage. Sur le papier, c'est-à-dire dans les « modèles scientifiques » mis en avant par l'EPTB pour justifier ce mode opératoire, environ 70% des sédiments doivent partir vers le barrage, passer à travers les turbines et être expulsés vers le large...

Rance Environnement constate que le mode opératoire initialement prévu prévoyait que les sédiments transitent via une barge et des canalisations flottantes pour expulser les sédiments dans des conditions contrôlées au plus près du barrage. On a hélas pu constater que les sédiments étaient rejetés directement du navire dragueur à partir d'une position située au droit de l'anse de Troctin, donc à environ 900 mètres du barrage. Les études de courantologie de la zone indiquent à cet endroit un courant laminaire relativement faible qui laisse supposer que la majorité des sédiments ne va pas atteindre le barrage et va donc se redéposer en amont du barrage... l'EPTB affirme que des capteurs judicieusement disposés vont permettre de vérifier que ce n'est pas le cas...

Cet essai, probablement le dernier du plan quinquennal qui s'achève en juillet 2023, portera donc le cumul des sédiments prélevés durant ces cinq ans à 32 200m³, au lieu des 250 000m³ annoncés dans la feuille de route initiale. Ces chiffres sont également à comparer à l'estimation de 180 000m³ des quantités annuelles de sédiments déposés dans l'estuaire. **Le compte n'y est décidément pas et démontre une nouvelle fois la totale inefficacité de ce « plan quinquennal ».**



Pour comprendre l'interconnexion des réseaux de distribution électrique en Europe nous recommandons de visiter le site

<https://app.electricitymaps.com/zone/FR>

qui donne en temps réel pour chaque pays la production d'électricité par source d'énergie et les émissions de CO₂, les échanges d'électricité.....

Union Européenne : les prix de l'énergie électrique responsables de tous nos maux... Comment sont-ils fixés ? Le site suivant donne des éléments de réponse :

https://www.lemonde.fr/economie/video/2023/01/15/pourquoi-les-prix-de-l-electricite-s-envolent-et-ne-devraient-pas-redescendre_6157947_3234.html

Barrage de la Rance : énergie écologique, énergie verte...

En mars 2019 des élus bretons(1) ont rencontré à Strasbourg M. CANETE, commissaire européen en charge de l'énergie et obtenu le soutien de la Commission Européenne pour que l'électricité produite par l'usine marémotrice de la Rance (UMR) puisse bénéficier d'un tarif de rachat écologique plus rémunérateur à condition que le gouvernement français en fasse la demande auprès des instances européennes. La marge dégagée par ce supplément de prix permettrait de financer la gestion pérenne des sédiments.

Un des objectifs de l'Association du « Collectif des maires des bords de Rance », créée en 2021 par seize maires des communes(2) riveraines de la Rance, est l'obtention d'une tarification verte pour financer la prise en compte des impacts de la production de l'usine marémotrice.

Un courrier a été adressé en janvier 2022 à Mme POMPILI, ministre de la Transition écologique, faisant état de la préoccupation de l'Association concernant les difficultés rencontrées par la mise en œuvre et le financement du plan quinquennal (2017 - 2022) en cours d'une part et la demande d'une tarification verte pour l'énergie produite par l'UMR d'autre part.

Octobre 2022 : la réponse du ministère répond au schéma classique de la « théorie de l'endormissement » à savoir :

- + l'UMR, prototype mondial de production d'énergie marémotrice, les atouts économique, industriel, structurel, touristique présentés par la retenue d'eau créée par le barrage, l'importance du barrage comme axe routier.... (Cocorico)
- + C'est vrai l'UMR a sans doute entraîné une sur-sédimentation dans l'estuaire. Mi-2023 un nouveau plan pérenne de gestion des sédiments pourra être présenté tirant les conclusions du plan quinquennal. (Au vu des résultats communiqués à ce jour sur l'expérimentation en cours le doute s'installe)
- + Rien n'est décidé mais la mise en place d'une « tarification verte » qui consisterait en une tarification avantageuse de l'électricité produite par l'UMR.... n'est pas possible à ce stade. (Circulez il n'y a rien à voir).

(1) G. LURTON et H. BERVILLE députés, M. VASPART sénateur et A. CADEC député européen.

(2) Dinard, Saint-Malo, Dinan, La Richardais, Saint-Jouan-des-Guérets, Pleurtuit, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Le Minihic-sur-Rance, Saint-Suliac, Langrolay-sur-Rance, La Ville-ès-Nonais, Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, Saint-Samson-sur-Rance, La Vicomté-sur-Rance, Saint-Hélen.

L'action juridique : «où sont passés les millions» ?

Les participants aux marches des Envasés/Rance Environnement se souviennent bien de ce slogan scandé sur les parcours de bords de Rance tout au long de l'année 2022: « **Où sont passés les millions d'Euros** » ? . Il s'agissait bien là des millions d'euros dépensés au titre des études diverses et variées, essais, prototypes et autres, qui ont émaillé les quatre premières années du plan quinquennal et abouti, finalement, au volume ridicule de **12 200m3 de vase traitée**.

Pour répondre à cette question, l'équipe juridique de RE avait adressé en mars et juillet 2022 deux courriers à l'EPTB, demandant explicitement les comptes détaillés des dépenses effectuées par l'EPTB au titre des quatre premières années du plan quinquennal. **Nos courriers ont fait l'objet d'une fin de non-recevoir de la part de l'EPTB**, et nous nous sommes donc tourné, en nous appuyant sur les conseils de notre avocat, vers la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). La réponse de la CADA fut la suivante : « **Toutefois, en l'espèce, en réponse à la demande qui lui a été adressée, le président de l'Établissement public territorial de Bassin Rance, Frémur, Baie de Beausais (EPTB) a indiqué à la Commission, par courrier du 28 septembre 2022, que les documents sollicités n'existent pas** ».

D'une façon plus générale, Rance Environnement estime que les presque cinq années écoulées (**celles du fameux plan quinquennal proposé par l'État**) n'ont apporté aucun résultat concret, tandis que se poursuivait silencieusement l'envasement de l'estuaire. Après le temps des palabres, discours et fausses concertations organisées par les pouvoirs publics depuis cinq ans, **n'est-il pas temps de passer à la vitesse supérieure, celle d'une action en justice beaucoup plus lourde, qui nécessiterait une approche collective de l'ensemble des acteurs locaux, élus et associations, et probablement des moyens financiers qu'il nous faudra trouver?** Ce sera l'enjeu des prochains mois.

Un accès à l'estran de plus en plus dangereux

On constate que sur de nombreuses grèves de l'estuaire de la Rance, l'épaisseur de vase est telle qu'elle porte atteinte aux usages et à la sécurité des personnes sur l'estran. Il s'agit d'une vase molle et parfois si profonde qu'il est difficile de s'en extraire.

Les pompiers, la SNSM, ont été amenés à intervenir à plusieurs reprises pour secourir, pêcheurs, plaisanciers, animaux en grande difficulté.

Un pêcheur il y a quelques années s'est retrouvé piégé dans la vase entre le moulin de Mordreuc et la digue de la Ville Ger. Il s'enfonçait inexorablement. Il a fallu l'intervention des Sapeurs Pompiers, des sauveteurs côtiers, la présence d'un habitant et surtout de son annexe plate pour sortir d'affaire le malheureux enfoncé jusqu'à la ceinture.

Récemment, c'est à la pointe du Puits à Saint-Suliac qu'un autre pêcheur pourtant expérimenté s'est enfoncé brutalement jusqu'au bassin et s'est fait une belle peur. Il s'en est sorti en ayant les bons réflexes puis en rampant, en se tortillant et en s'appuyant sur ses cannes à pêche. Épuisé à son arrivée sur la berge, il n'y a perdu qu'une botte, du 44 a-t-il précisé, retrouvant son humour naturel en narrant sa mésaventure mais bien conscient d'avoir eu de la chance, cela d'autant que la mer montait vite.

Le rapport CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) de 2017 sur la gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance, alertait sur les effets de la sédimentation page 20/67 - 2.2 «La circulation sur l'estran pourrait également devenir dangereuse du fait du risque d'enfoncement dans les vases.»

Force est de constater que l'estran se dégrade sur de nombreux secteurs de l'estuaire et qu'il devient parfois dangereux et impraticable. Là où des méandres sableux et oxygénés propices à une biodiversité très large ravissaient amoureux de la nature, pêcheurs, promeneurs, une couche de vase s'épaissit inexorablement, étouffe dans sa profondeur toutes formes de vie, et nuit de plus en plus à leur sécurité.



Rejoignez-nous !

Bulletin d'adhésion sur le site : www.rance-environnement.net

Pour plus d'informations : contact@rance-environnement.bzh

Adhésion individuelle 10 €

Adhésion familiale 20 €

Soutenez-nous !

Dons Libres

Cotisation et/ou Don : un seul chèque

A votre demande nous vous adresserons un reçu fiscal.

Merci d'adresser votre courrier à :

Rance Environnement - Mairie - 22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE